

la Commission européenne autorise l'aide d'Etat accordée au projet des Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL)

La Commission européenne a considéré le 25 février 2019 que le projet pilote éolien flottant EFGL, au large de Leucate (11) et du Barcarès (66), comme les trois autres projets pilote français, était compatible avec les règles de l'Union Européenne en matière d'aides d'État.

L'objectif de l'aide publique est de tester les différentes solutions technologiques introduites par les projets pilotes français avant de les déployer à plus grande échelle.

La Commission a constaté que :

- les projets français favoriseront le développement d'un nouveau type d'énergie éolienne en mer et la croissance potentielle d'une technologie innovante dans le domaine des énergies renouvelables;
- le niveau des aides accordées aux quatre projets est proportionné et permettra d'éviter une surcompensation pour les bénéficiaires de l'aide publique, conformément aux exigences des lignes directrices concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie.

Sur cette base, la Commission a conclu que le projet EFGL encouragerait l'utilisation d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et aiderait la France à atteindre ses objectifs climatiques, sans fausser indûment la concurrence.

Le projet EFGL bénéficiera ainsi à la fois d'une aide à l'investissement et d'une aide au fonctionnement. L'aide à l'investissement sera partiellement versée sous la forme d'avances remboursables.

La société Les Eoliennes Flottantes du golfe du Lion (LEFGL) et ses actionnaires, ENGIE, EDP Renewables et la Banque des Territoires, se félicitent de cette décision qui conforte le projet EFGL dans l'objectif d'une mise en service en 2021. L'enquête publique du projet EFGL devrait se tenir durant le mois d'avril 2019.

>> Le projet EFGL

Le projet pilote Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) porté par ENGIE, EDPR et la Caisse des Dépôts, prévoit l'installation de 4 éoliennes au large de Leucate et du Barcarès à l'horizon 2021. Cette ferme-pilote sera en capacité de produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 50 000 habitants pour une capacité installée de 24 MW. Après deux années d'études environnementales et d'ingénierie associées à une phase de concertation publique réalisée en 2017, les demandes d'autorisations administratives ont été déposées avril 2018. L'enquête publique est prévue pour le second trimestre 2019

Contacts Presse :

EFGL : Evelyn STEIN : e.stein@info-efgl.fr / 06 12 21 26 46

Garante de la CNDP : Claude BREVAN, claud.brevan@wanadoo.fr